



changement de poste imposé

Par **atutu**, le **12/09/2011** à **11:32**

Bonjour,

je suis en CDI dans une entreprise de fabrication d'armoire électrique, je suis au Bureau d'étude et tant que Technicien de BE (dessinateur indus) , or dans l'atelier il y a un manque que personnel suite a une mauvaise gestion des plannings... et on me demande a moi et a un autre collègue de passer a un poste d'essais et mesure en remplacement des personnes qui eux on été envoyer en SAV a l'étranger . une gestion catastrophique !!! ma question et la suivante , avons nous le droit de refuser ? ou le cas contraire doit il y avoir modification du contrat de travail ?

cordialement

Par **P.M.**, le **12/09/2011** à **14:49**

Bonjour,

Vous pourriez refuser d'accomplir des tâches pour lesquelles vous n'avez pas la compétence requise et/ou trop éloignées de votre qualification mais avec le risque d'être sanctionné pour insubordination...

Si cest carrément une modification essentielle du contrat de travail, vous pouvez refuser...